



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-028-2018-03

PUBLIÉ LE 22 MARS 2018

Agence régionale de santé

IDF-2018-03-22-002

Avis rectificatif de consultation sur le Projet Régional de
Santé 2018-2022

AVIS RECTIFICATIF DE CONSULTATION
SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE 2018-2022

Vu les articles L.1434-1 à L.1434-6 du code de santé publique,

Vu l'article R.1434-1 du code de santé publique,

Vu l'avis n°IDF-2018-03-09-004 de consultation sur le projet régional de santé 2018-2022 publié au recueil des actes administratifs du 9 mars 2018

1- Emetteur de l'avis de consultation :

Agence régionale de Santé Ile-de-France

Millénaire 2

35, rue de la gare

75935 Paris cedex 19

Pris en la personne de son Directeur général, Monsieur Christophe DEVYS,

2- Modification du projet régional de santé soumis à la consultation :

Par un avis n° IDF-2018-03-09-004 soumettant le projet régional de santé à la procédure de consultation, publié au recueil des actes administratifs le 9 mars 2018, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France a soumis à la procédure de consultation pour avis, le projet régional de santé.

Il comprend :

- le Cadre d'orientation stratégique 2018-2027,
- le Schéma régional de santé 2018-2022,
- le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité.

En raison d'une erreur matérielle contenue dans le schéma régional de santé 2018-2022 tel qu'initialement publié, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France soumet, par le présent avis, le projet régional de santé modifié à la procédure de consultation.

La modification opérée est la suivante : à la page 231 du schéma régional de santé 2018-2022, le chiffre figurant dans le tableau « Greffes de foie-Adultes – colonne 4/ ligne correspondant au Val de Marne (94) : implantations cible en Borne haute: « 1 » est remplacé par le chiffre « 2 »

Le total IDF est donc porté en borne haute pour les greffes de foie adultes à 4 pour la Région Ile-de-France (au lieu de 3).

Le projet régional de santé ainsi modifié est publié selon les modalités prévues au paragraphe 3 de l'avis n° IDF-2018-03-09-004, rappelées ci-après :

- En ligne : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-2018-2022>
- Et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

3- **Les Instances et autorités consultées restent inchangées**

4- **Délai d'instruction :**

Afin que le délai de consultation prévu par le paragraphe 5 de l'avis n° IDF-2018-03-09-004 précité puisse bénéficier effectivement à l'ensemble des personnes consultées, **celles-ci disposent d'un délai de trois mois à compter de la publication du présent avis pour faire parvenir leur avis à l'Agence régionale de santé**. Passé ce délai, l'avis est réputé rendu.

Les modalités de transmission de leur avis, prévues au paragraphe 5 de l'avis n° IDF-2018-03-09-004, sont inchangées.

Paris, le 22 mars 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS